

Lutte contre les incivilités

La saison qui s'écoule a révélé un certain nombre de comportements que nous pouvons qualifier « d'incivilité » envers les officiels.

Aussi, dans un but préventif, la CNA a intégré dans son projet 2008/2012, la volonté de lutter contre les incivilités, en intégrant dans les envois clubs de début de saison, les sanctions du code pénal, (reprises dans le guide juridique du Ministère des sports), auxquelles s'exposent les entraîneurs, soigneurs, dirigeants, en cas de débordements avérés.

Nous sollicitons, ce jour, le Comité Directeur Fédéral du 4 avril 2009 pour valider cette action et le tableau de référence suivant :

Infraction contre les personnes ... ce que risquent leurs auteurs !

Article du code pénal	Type d'injure	Exemples	Sanction
R 621-2	Injure non publique envers autrui	"Salaud"	Contravention de 1 ^{ère} classe – 11,00€
R 623-1	Menace de violence	"Je vais te casser la tête"	C. de 3 ^{ème} classe 68,00€
R 624-1	Violences légères sans ITT	Geste de porter un coup	C. de 4 ^{ème} classe 135,00€
R 624-2	Diffusion sur la voie publique ou lieux publics de propos contraires à la décence	"L'arbitre est un... + injures personnelles"	C. de 4 ^{ème} classe 135,00€
R 624-3	Diffamation non publique	"Tu n'es qu'une sale... + injure personnelle..."	C. de 4 ^{ème} classe 135,00€
R 624-4	Injures	"Va te faire... + injure personnelle"	C. de 4 ^{ème} classe 135,00€

Bien sur, le volet répressif doit être aussi déclenché lorsque nécessaire.